



Bulletin d'adhésion 2017-2018

au SNUipp-FSU des Vosges

SNUipp - FSU

Syndicat
National
Unitaire des
instituteurs
profs d'école
p.e.g.c

section des
Vosges

SNUipp - FSU
6 maison des associations
Quartier de la Magdeleine
88000 - EPINAL
tel. 03-29-35-40-98
Port : 07-78-87-81-25
Email. snu88@snuipp.fr

U.

Fédération
Syndicale
Unitaire

M, Mme, Mlle
Nom de jeune fille
Prénom
Date de naissance
Adresse personnelle
.....
Code postal Commune
Téléphone Portable
Courriel
Etablissement ou école
.....

Cotisation année scolaire 2017-2018 (voir tableau au verso)

J'opte pour :

- ♦ un paiement en totalité : 1 chèque à l'ordre du SNUipp88.
- ♦ un règlement en 3 chèques ou plus avec indication au dos de chaque chèque de la date souhaitée de retrait limite 30 juin.
- ♦ un prélèvement mensuel reconductible. (modalités voir au verso)

66% soit les deux tiers de votre cotisation syndicale déductibles

du montant de votre impôt sur le revenu ! (à condition de ne pas déclarer vos frais professionnels réels). Une attestation vous sera adressée en temps utile pour votre déclaration.
Exemple après déduction d'impôt : montant versé 148 €, coût réel 49 €.

Je suis...

instituteur (trice)
prof. d'école
prof. d'école hors-classe
M1, M2
Etudiant Fonct. Stagiaire
Liste complémentaire
PEGC hors-classe
PEGC classe exceptionnelle
AESH-AVS-EVS-CUI
retraité(e)

Situation particulière...

en congé de formation
en disponibilité
en congé parental
en congé longue maladie ou
longue durée

Je travaille...

à temps complet
à mi-temps
à temps partiel. Quotité:%

Mon poste ...

adjoint(e) maternelle
adjoint(e) élémentaire
Maître supplémentaire
direction maternelle
nombre de classe(s)
direction élémentaire
nombre de classe(s)
direction d'école d'application
ZIL
BFC
BZ

titulaire de secteur
regroupement d'adaptation
rééducateur(trice)
psychologue scolaire
soutien implanté dans l'école
enseignant référent
directeur(trice) d'établissement
spécialisé
adjoint(e) établissement spécialisé
ULIS option
EMF
CPC-EMFAIEN

directeur adjoint de SEGPA
adjoint SEGPA
autre type de poste,
à préciser

PEGC-matières enseignées:

Je suis

nommé(e)
à titre définitif
à titre
provisoire

Echelon

Date de titularisation

.....

Conformément aux résolutions de la CNIL (Commission Nationale Informatique et Liberté), le SNUipp (FSU) pourra utiliser les informations ci-dessus pour m'adresser ses publications. Il me communiquera les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il a accès en CAPD et je l'autorise à faire figurer ces informations dans ses fichiers et traitements informatisés, conformément aux articles 26 et 27 de la loi du 06/01/78. Cette autorisation est révoquée par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès, en m'adressant au SNUipp.

Signature (obligatoire):

VOTRE COTISATION 2017- 2018 inchangée depuis 5ans

ECHELON	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Prof. des Écoles <i>Coût réel* en €</i>			124 41,16	131 44,54	139 47,26	146 49,64	156 53,04	166 56,44	177 60,18	193 65,96	206 70,04
P.E. hors classe <i>Coût réel* en €</i>	156 53,04	175 59,50	188 63,92	202 68,68	218 74,12	231 78,54	245 83,30				
PEGC hors classe <i>Coût réel* en €</i>			169 56	179 60	203 68	219 73					
PEGC cl. except. <i>Coût réel* en €</i>	204 68	224 75	233 78	249 83	262 87						
INSTIT. adjoint <i>Coût réel* en €</i>					121 41,14	123 41,82	126 42,84	132 44,88	139 47,26	148 50,32	162 55,08

* après crédit d'impôt (66%)

<i>A ajouter</i>	À la cotisation en €	<i>Coût réel*</i>
ASH	9	2,97
IMF-IEN	13	4,29
IMF-ESPE	9	2,97
Direction 2-4 classes	6	1,98
Direction 5-9 classes	10	3,30
Direction 10 classes et +	13	4,29
Direction SEGPA	16	5,28
Direction Établissement Spé	36	11,88

M1, M2 : 40 €
 Etudiant Fonct. Stagiaire : 79 €
 AVS-AESH-EVS CUI : 36 €

Dispo, congé parental, CLM, CLD: 44 €
 Retraité : 108 €
 : (minimum 78,50€ correspondant à la part nationale)
 % de la cotisation égal au % de quotité de travail
 Exemples: pour un PE adjoint au 9ème
 - travaillant à 75%, la cotisation est de 177 € x 75% soit 133 €
 - travaillant à mi-temps 177 € x 50% soit 89 €
 Pour un PE 4ème échelon à mi-temps78,50 €

Montant de votre cotisation: €

Merci de renvoyer ce bulletin renseigné et votre règlement à:
SNUipp88-FSU 6 Maison des Associations - Quartier de la Magdeleine -
88000 EPINAL

PAIEMENT PAR PRELEVEMENT RECONDUCTIBLE

- 1- Remplir la demande de prélèvement ci-dessous (toutes les rubriques).
- 2- Joindre obligatoirement un relevé d'identité bancaire (RIB) ou postal (RIP).
- 3- Date des prélèvements mensuels sur 10 mois maximum :
 Le 30 de chaque mois suivant votre demande d'adhésion jusqu'au 30 juin.

AUTORISATION DE PRELEVEMENT

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si la situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par le créancier ci-dessous. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'établissement teneur du compte. Je réglerai le différend directement avec le créancier. Les informations recueillies dans le présent questionnaire ne seront utilisées et ne feront l'objet de communication extérieure que pour les seules nécessités de la gestion ou pour satisfaire les obligations légales et réglementaires.

TITULAIRE DU COMPTE	
Nom :	Prénom :
Adresse :	
Code postal :	Commune :

Numéro national d'émetteur 431968

NOM ET ADRESSE DU CREANCIER SNUipp Vosges Quartier de la Magdeleine 6, Maison des Associations

COMPTE A DEBITER	
Banque	Guichet
<input type="text"/>	<input type="text"/>
N° de compte	Clé
N° de compte	Clé
<input type="text"/>	<input type="text"/>

NOM ET ADRESSE DE L'ETABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE
--

DATE ET SIGNATURE DU TITULAIRE DU COMPTE

A _____ le _____

Signature :

Où va ma cotisation ? 78,50 € sont reversés par le SNUipp 88 à la trésorerie nationale (secrétariat, revue "fenêtre sur cours", locaux, initiatives nationales et internationales...). Une partie de cette somme est versée à la FSU et à la FGR (Fédération Générale des Retraités). Le reste est utilisé par la Section des Vosges pour fonctionner, renouveler et entretenir le matériel, financer les actions (manifestations, train, bus...), éditer et envoyer notre bulletin départemental aux écoles et à tous nos syndiqués.

Brigitte MANGEOT-MURA, trésorière du SNUipp88-FSU.